

## Commission de la recherche Séance du 13 novembre 2018

## Délibération n°4 Portant avis sur la création d'un diplôme de doctorat « Études romanes »

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1, Vu l'arrêté du 25 mai 2016, Vu la liste des intitulés des doctorats et HDR approuvée par le CA le 17 novembre 2009, Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise, Vu les statuts de la CoMUE Paris-Seine,

Considérant que la CoMUE Paris-Seine a des compétences relatives à l'information et à la formation des doctorants des établissements membres relevant du ministère de l'enseignement supérieur et qu'à cet effet elle abrite un département des études doctorales,

Considérant que la liste des disciplines de doctorats liée à des aires culturelles, au sein de l'école doctorale Sciences et Ingénierie, comprend les Études anglophones, les Études germaniques, les Études hispanophones et la Littérature française et comparée,

Considérant qu'un professeur d'histoire contemporaine, spécialiste de l'Italie, travaille à l'UCP de manière transdisciplinaire autour des études italiennes,

Considérant que l'intitulé « Études romanes » s'inscrirait en adéquation avec cette activité de recherche,

Considérant qu'il est également nécessaire d'anticiper de futures demandes dans cette discipline,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

## Vote

Nombre de membres en exercice : 36 Nombre de membres présents : 17 Nombre de membres représentés : 6 Membres absents et non représentés : 13 Pour: 14 Contre: 0 Abstentions: 9 Non-participation: 0 <u>Article 1<sup>er</sup></u>: émet un avis favorable quant à la création d'un diplôme de doctorat « Études romanes », sous réserve de l'approbation du conseil d'administration de la COMUE.

<u>Article dernier</u>: La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission

de la recherche,

Frédéric VIDAL

Transmis au rectorat le : 13 février 2019

Publié le: 08 avril 2019